

RÉMUNÉRATION DES AUTEURS/AUTRICES DE BD EN DÉDICACE

www.sofia-bd-dedicaces.org



Le site internet **www.sofia-bd-dedicaces.org** est une plateforme mutualisée, développée et mise en œuvre par la Sofia, pour faciliter le déploiement du dispositif de rémunération des auteurs et autrices en dédicace sur les festivals de bande dessinée. Ce dispositif, souhaité par la ministre de la Culture, associe les festivals BD concernés par l'expérimentation en 2022 et 2023, les éditeurs présents sur ces festivals, le CNL, les DRAC et la Sofia.

À la suite du décret n° 2020-1095 du 28 août 2020 relatif à la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs, qui a intégré l'activité de dédicace assortie de la création d'une œuvre aux revenus artistiques, la ministre de la Culture a annoncé le 11 mars 2021, dans le cadre de son plan d'ensemble en faveur des créateurs, qu'elle souhaitait que soit étudiée la rémunération des activités de dédicace des auteurs de bande dessinée. Les pouvoirs publics, la Sofia, les organisateurs de festivals et les éditeurs ont signé en 2021 dans ce cadre **un protocole pour la mise en œuvre d'une**

rémunération des séances de dédicaces dans les festivals de bande dessinée. Ce protocole, prévu à ce jour pour une durée de 3 ans, fera l'objet d'une évaluation en 2024.

En 2023, seuls les festivals soutenus à la fois par le CNL ou les DRAC et par la Sofia seront concernés.

La liste des festivals participant à cette expérimentation sont à retrouver sur le site **www.sofia-bd-dedicaces.org**

QUI EST CONCERNÉ ?



LES FESTIVALS BD participant à l'expérimentation qui invitent des auteurs/autrices à dédicacer lors de leurs événements et qui contribuent pour un tiers à la rémunération de ces auteurs/autrices.

LES ÉDITEURS/ÉDITRICES BD qui invitent des auteurs/autrices à dédicacer pendant l'un des festivals BD concernés et qui contribuent pour un tiers à la rémunération de ces auteurs/autrices.



LES AUTEURS/AUTRICES BD ayant dédicacé à l'un des festivals BD concernés, à l'invitation du festival ou de leur(s) éditeur(s).



LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE / LES DRAC qui contribuent pour un tiers du montant total au financement de la rémunération.

LA SOFIA qui contribue également pour un tiers du montant total au financement de la rémunération et qui met en œuvre la gestion mutualisée du versement des rémunérations aux auteurs.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

LES FESTIVALS BD participant à l'expérimentation sont référencés sur la plateforme mutualisée. Ils indiquent, pour chacun d'entre eux, la liste des auteurs et autrices qu'ils ont directement invités en dédicace ainsi que la liste des maisons d'édition présentes sur leur festival.

LES ÉDITEURS ET ÉDITRICES BD participant à ces festivals reçoivent une notification par mail les invitant à s'inscrire sur la plateforme et à indiquer, après chaque festival, la liste des auteurs et des autrices BD qu'ils auront directement invités en dédicace.

LES AUTEURS ET AUTRICES BD ayant dédicacé à l'un de ces festivals, à l'invitation du festival et/ou de leur(s) éditeur(s), reçoivent une notification par mail les invitant à renseigner sur la plateforme les éléments permettant de les rémunérer.

COMMENT EST FINANÇÉE LA RÉMUNÉRATION DES AUTEURS ET AUTRICES ?

La rémunération consacrée à l'activité de dédicace est fixée forfaitairement à 238 euros bruts par auteur ou autrice BD et par festival concerné en 2023.

La rémunération forfaitaire est financée par un concours du CNL ou de la DRAC et de la Sofia, à hauteur des deux tiers du total des rémunérations dues au titre des dédicaces assorties de la création d'une œuvre, calculé en fonction du nombre d'auteurs et d'autrices réellement présents dans les manifestations.



Le dernier tiers du financement est assuré par le festival pour les auteurs/autrices qu'il a invités ou par les éditeurs/éditrices pour ceux qu'ils éditent et qu'ils ont pris l'initiative d'inviter à dédicacer lors de la manifestation.

La Sofia collecte auprès des festivals et des éditeurs/éditrices la liste des auteurs et autrices qu'ils ont pris l'initiative d'inviter et qui ont effectué une activité de dédicaces assorties de la création d'œuvres.

C'est également la Sofia qui recouvre auprès des autres financeurs les sommes correspondant à leur concours et qui assure techniquement, au travers de la plateforme mutualisée, le versement des rémunérations à l'ensemble des auteurs et autrices.

Vous avez une question ? Écrivez-nous à l'adresse suivante : contact@sofia-bd-dedicaces.org